

CORRECTION – CONCOURS BLANC N°1 : Histoire / EMC (cycle 3)

1. Dans le cadre du thème 3 du programme d'histoire de CM2, vous choisissez d'aborder le régime de Vichy. Indiquez les caractéristiques de ce régime que vous présenterez aux élèves. Quand cela est possible, mettez ces caractéristiques en rapport avec un ou plusieurs document(s) du dossier documentaire.

Le régime de Vichy est un régime politique français qui a été mis en place en 1940. Ce sujet d'étude appartient au thème 3 du programme d'histoire du cycle 3, classe de CM2 dont le titre est : « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne. Le premier sous-thème étant « les deux guerres mondiales », le régime de Vichy sera présenté dans ce cadre. « Au cycle 2, l'élève est sensibilisé à l'approche mémorielle des conflits à travers les commémorations et les journées du Souvenir ». Les savoirs construits pourront être mobilisés au cycle 4, pour envisager la guerre, évoluant de la guerre totale à la guerre d'anéantissement, comme une des clefs de compréhension du monde contemporain : il s'agira de comprendre les mutations sociales et politiques engendrées par l'ampleur des deux conflits. L'étude des aspects idéologiques et politiques y sera plus développée, particulièrement en classe de troisième à travers le thème : « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945). »

Le régime de Vichy s'installe au moment de la défaite de la France et l'occupation. Le 14 juin 1940, les premiers soldats allemands entrent dans Paris. Trois jours plus tard, le nouveau chef du gouvernement, Philippe Pétain, héros de la bataille de Verdun pendant la Première Guerre mondiale, demande l'armistice. Le pays est alors coupé en deux, dont une partie est sous occupation allemande. En juillet, l'Assemblée nationale donne les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il met fin à la III^{ème} République, et crée un régime fondé sur de nouvelles valeurs et prône la collaboration avec le régime nazi.

Quelles sont les caractéristiques du régime de Vichy mis en place par le maréchal Pétain après la défaite ?

Autoritaire : ainsi que le décrit Henry Rousso, dans le document 3 du dossier, le régime de Vichy, PUF, « Que sais-je ? », éd.2019, p.120-123. « Vichy gravite dans une configuration fasciste. Il véhicule une idéologie hostile aux Lumières... Quant à la nature du régime, elle peut se définir comme relevant d'une dictature charismatique qui emprunte à la fois au césarisme et au fascisme... » « Néanmoins, ce qui domine sans ambiguïté, c'est bien la rupture avec la pratique et l'esprit républicains : pouvoir absolu de l'exécutif, absence de représentation élue, mise sous tutelle des pouvoirs locaux, conception exclusive et organiciste de la citoyenneté, suspension des libertés. » Le régime de Vichy dirigé par le maréchal Pétain, supprime les grandes libertés inscrites dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et s'approprie une nouvelle devise (Travail, famille, patrie). Le régime de Vichy choisit de collaborer avec l'Allemagne et promulgue diverses lois de réquisition avant d'instaurer le S.T.O. (service du travail obligatoire) le 16 février 1943. Avec 600 000 travailleurs dans le cadre du S.T.O. et 200 000 volontaires, la France devient alors l'un des principaux pays contributeurs à l'effort de guerre nazi.

Diverses campagnes d'information tentent alors de promouvoir le travail en Allemagne, entretenant délibérément la confusion entre le S.T.O. (impératif) et le volontariat comme nous pouvons le voir dans le document 5, qui est une affiche de propagande pour le travail en Allemagne, réalisée par Éric Castel en 1943.

Antisémitisme : jusqu'à la Libération, Vichy se met au service de l'Allemagne nazie, exécutant scrupuleusement les exigences du Führer, devant parfois ses directives. La milice travaille avec beaucoup de zèle : arrestations, tortures puis déportations de résistants, de communistes et de juifs. Quand il fait publier les Statuts Juifs, dont la teneur rappelle étrangement celle des lois de Nuremberg, Pétain n'est plus uniquement le chef d'une dictature politique. Il devient le dirigeant d'un régime antisémite.

Le document 7 qui est une photographie d'une rafle dans le 11^{ème} arrondissement de Paris à l'encontre des juifs, illustre cet antisémitisme et l'aspect liberticide du régime.

Contraire aux valeurs de la République : le gouvernement du maréchal Pétain évoque les vices de la III^{ème} République. Le nouveau régime doit permettre de « redresser la Maison France » « Les premiers actes constitutionnels, publiés dès le 11 juillet, consacrent un régime autoritaire et centré autour de la personne du Maréchal, qualifié de chef de "l'État français", la présidence de la République disparaissant de facto. Pétain

choisit librement ses ministres, prône la "révolution nationale", où se mêlent l'exaltation de valeurs traditionnelles ("Travail, famille, patrie") plus ou moins fantasmées, et l'exploitation d'une culpabilité intense face à l'effondrement brutal de 1940. Le Parlement, qui n'est pas dissous, mais "ajourné jusqu'à nouvel ordre", ne sera plus réuni durant toute l'Occupation, marquant ainsi le caractère autoritaire du régime de Vichy.

Cette caractéristique sera étudiée parallèlement à l'enseignement moral et civique : « Acquérir et partager les valeurs de la République » finalité à travers laquelle les élèves vont apprendre à identifier et connaître les cadres d'une société démocratique.

2. Vous consacrez une séance ou une partie de séance à la collaboration. Indiquez ce que vous voulez que les élèves apprennent. Choisissez un ou deux document(s) du dossier documentaire puis détaillez l'exploitation pédagogique que vous en ferez, en précisant la compétence principale que vous souhaitez que les élèves développent.

Dans le cadre de l'enseignement du thème 3 en CM2 : le choix s'oriente vers une séance consacrée à la fois au régime de Vichy et parallèlement à la Résistance. On peut choisir d'aborder simultanément ces deux attitudes face à la guerre afin que les élèves puissent les comparer et de ce fait mieux appréhender les concepts de collaboration et de résistance.

Cette séance permettra aux élèves d'enrichir leur parcours citoyen à travers la connaissance des faits historiques étudiés et des concepts qu'ils commencent à appréhender.

La problématique de la séance est : « *Comment les Français ont-ils réagi face à la défaite de 1940 ?* »

L'étude sera chronologique.

Les objectifs d'apprentissage seront les suivants :

Les élèves apprendront à se repérer dans le temps en construisant les repères temporels suivants :

- 1939 : La France déclare la guerre à l'Allemagne.
- 1940 : Défaite de la France. Le Maréchal Pétain obtient les pleins pouvoirs et engage une politique de collaboration avec l'occupant. Charles de Gaulle refuse la défaite, part à Londres. (On évoquera l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940.)
- 1945 : Capitulation de l'Allemagne, fin de la guerre.

Ils apprendront également :

- à appréhender les notions suivantes : régime de Vichy, occupation, politique de collaboration, Résistance.

Les élèves devront maîtriser les mots clés suivants : Déclaration de guerre, régime de Vichy, Occupation, politique de collaboration, Résistance

Durée de la séance : 50 minutes

Compétences visées :

- Se repérer dans le temps : construire des repères historiques ;
- Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
- S'informer dans le monde du numérique ;
- Comprendre un document ;
- Pratiquer différents langages en histoire ;
- Coopérer et mutualiser ;
- Poser des questions, se poser des questions ;
- Formuler des hypothèses, vérifier, justifier ;
- Écrire pour structurer sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger ;
- S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.

Déroulement	Rôle de l'enseignant	Rôle de l'élève
Phase de lancement – Oral collectif 10'		
Réactivation des acquis		
À partir de du document : la carte de la France après l'armistice de 1940 :		
- La cartographie de la France démembrée doit permettre aux élèves de mieux appréhender le choc de la défaite. - Les élèves apprendront à décrire, présenter et analyser la carte pour mieux comprendre les événements futurs.	- Capte l'attention des élèves et suscite l'envie de s'engager dans la séquence. - Explicite l'objectif d'apprentissage, le contextualise. - Fait émerger les représentations des élèves. - Fait reformuler la consigne pour s'assurer de sa bonne compréhension.	- S'engage dans l'activité. - Ose prendre la parole.
Phase de récit du PE – collectif 15'		
Le PE raconte la prise de pouvoir du Maréchal Pétain, le départ de Charles de Gaulle pour l'Angleterre.		
Phase de recherche – par groupes hétérogènes – 15'		
Les groupes travailleront sur des documents différents de façon à ce que leurs recherches permettent <i>in fine</i> de caractériser les deux réponses à la défaite de 1940.		
Les documents 5 et 6, une photographie prise durant un discours de René Bousquet illustre la collaboration en le montrant s'adresser aux Groupes mobiles de réserve, groupes d'hommes engagés pour la lutte contre la Résistance et une affiche de propagande pour le travail en Allemagne seront exploités par 2 groupes d'élèves qui devront extraire les informations pertinentes des documents afin d'illustrer le récit fait par le PE.	- Impulse la réflexion. - Aide les élèves à formuler les réponses à leurs questions.	- Prend sa place au sein du groupe. - S'engage, recherche, répond aux questions.
Phase de mise en commun – Oral collectif 10'		
Le rapporteur de chaque groupe vient présenter les résultats des recherches.		
	Écoute	Pose des questions si besoin
	Pose des questions	Aide le rapporteur dans l'argumentation
Phase d'institutionnalisation – Oral collectif 10'		
Co-construire une trace écrite comprenant les éléments essentiels à retenir à l'aide des différentes traces laissées par les recherches (affiches de groupes, schémas, légendes etc...) Cette trace écrite collectivement par les élèves et le PE sera ainsi mieux comprise et donc mieux mémorisée.	- Fait émerger les points essentiels (repères chronologiques à construire, éléments-clés) - Engage tous les élèves dans l'activité	

3. Vous enseignez en classe de CM2. Vous êtes témoin d'une situation similaire à celle présentée dans le document 8, et vous réagissez : quelle(s) valeur(s) et quelle(s) règle(s) rappelez-vous ? Quelle place donnez-vous à la parole des élèves ?

Le document numéro 8 est une illustration pédagogique qui provient d'un cahier d'éducation civique, des éditions Nathan et dont l'auteur est Théo Calmédane. Cette illustration est une vignette de bande dessinée qui représente un dialogue entre 2 enfants. Ces deux enfants réagissent différemment à la lecture d'un mot qu'a reçu une de leur camarade dans la cour de récréation. Cette dernière, en effet, a reçu le mot suivant : « T'es une grosse vache », illustré d'une vache. L'un des deux autres dit qu'il est interdit de tenir de tels propos alors que le second revendique le droit à s'exprimer.

En tant que PE, si je suis témoin d'une scène similaire, il me semblera indispensable de réagir. En effet, la fillette a priori ne doit pas avoir connaissance des limites à la liberté d'expression.

La liberté d'expression est un des fondements des sociétés démocratiques. « Sans liberté d'expression, il ne peut donc pas y avoir de démocratie. En effet, la liberté du débat permet aux citoyens de se forger une opinion sur les partis qui se présentent aux élections, de prendre des décisions en toute connaissance de cause et d'exercer plus efficacement leurs devoirs de citoyen.

Elle leur permet également de faire connaître aux autorités ce qu'ils pensent et celles-ci peuvent alors répondre à leurs préoccupations. Elle est indispensable à la stabilité et à la flexibilité de la société. »

J'interviendrai donc en demandant dans un premier temps aux deux enfants sur quoi se basent leurs réflexions. Après les avoir écoutés, je leur expliquerai que la liberté d'expression est cadrée par la Loi.

Si la liberté d'expression est un principe fondamental des sociétés démocratiques, elle ne peut cependant pas s'exercer sans limites et elle est limitée par la loi. Il faut en effet distinguer la sphère du privé et celle du public.

En privé, tout individu est libre de penser et de dire ce qu'il veut, de choisir ou pas une religion par exemple. Mais il ne faut pas confondre la liberté de pensée et la liberté de dire ou d'écrire ou de publier (notamment sur internet) tout ce que l'on pense au risque de porter atteinte aux autres.

La liberté d'expression a des limites qui sont prévues par la loi française :

Dans la sphère publique, on n'a pas le droit :

- de proférer des injures ;
- de diffamer quelqu'un ;
- d'inciter à la violence et au meurtre ;
- d'inciter à la haine raciale et à l'antisémitisme.

En conclusion, je leur demanderai si le contenu du message reçu par leur camarade est légalement acceptable et par conséquent de déterminer lequel des deux avait raison.

4. Dans un second temps, vous souhaitez travailler sur le respect d'autrui dans le cadre du traitement du programme d'enseignement moral et civique (EMC). Quelle séance d'EMC proposez-vous (résultats attendus, intitulé, différentes phases) ?

Les programmes d'enseignement définissent trois finalités :

- Respecter autrui ;
- Acquérir et partager les valeurs de la république ;
- Construire une culture civique.

La finalité poursuivie dans le cadre de la séance suivante est « respecter autrui » et comme le disent les programmes : « La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. L'adjectif « moral » de l'enseignement moral et civique renvoie au projet d'une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect d'autrui. Cette morale repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun. Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité. »

Cette séance portera sur l'acceptation des différences, thème déjà étudié dans les classes de cycle 2, voire en CM1. Elle sera construite et conduite en relation avec le programme d'histoire, particulièrement le thème 3 : La France, des deux guerres mondiales à l'Union européenne ». Le lien est évident avec la séance d'histoire proposée dans le premier exercice et les deux séances pourront être menées parallèlement. J'attends de mes élèves qu'ils perçoivent plus clairement le fait que les valeurs de la république qui définissent notre société illustrent totalement ce respect d'autrui et visent à permettre à chaque individu de vivre librement au sein de cette même société.

De la même manière qu'en histoire, cette séance enrichira le parcours citoyen des élèves à partir d'un texte de littérature décrivant la situation d'un enfant (comme eux) victime d'antisémitisme. Ils pourront en partie s'identifier aux personnages du texte et approfondir leur réflexion.

Cette séance comprendra un débat.

« Un débat réglé ou argumenté est un moyen pour tout individu d'exprimer son point de vue dans le cadre d'un échange régi par des règles. C'est une discussion entre différentes personnes sur une question controversée où chacune doit savoir maîtriser sa parole, laisser la place à celle de l'autre, comprendre son point de vue même quand elle ne le partage pas et chercher à convaincre en argumentant. Il s'agit donc d'un échange dont chacune des parties peut tirer profit et non d'un affrontement avec un gagnant et un perdant. » Éduscol

« Le débat réglé et le débat argumenté visent, l'un comme l'autre, à faire en sorte que l'élève soit capable de questionner voire de remettre en cause ses jugements initiaux.

Les objectifs d'apprentissages pour les élèves sont :

- intellectuels : aboutir à une réponse commune à la question posée à partir de réponses différentes mais égales en dignité, aider ainsi chacun à prendre une position informée, dépasser, en faisant appel aux quatre dimensions de l'EMC, la simple défense d'idées reçues ou l'acquisition passive de savoirs au profit de leur mobilisation en situation.
- civiques : prendre en compte la pensée d'autrui (respect, écoute, reprise, intégration, réfutation...) et, idéalement, apporter une réponse commune à la question initiale (identification et prise en compte de l'intérêt général).
- pratiques : apprendre à utiliser les outils langagiers et de communication

Par conséquent, les élèves doivent être capables de :

savoir présenter en public une question, un sujet, un thème ; savoir intervenir, comprendre ce qui est dit par les autres ; retenir ce qui est dit par chaque intervenant ; apporter une critique constructive ; savoir respecter les règles du débat. » Éduscol

Le rôle de l'enseignant aura été :

- de former les élèves aux règles du débat, puis de favoriser les échanges entre les élèves ;
- de s'exprimer le moins possible ;
- d'observer et de prendre de l'information sur les compétences mises en œuvre par les élèves afin d'identifier les difficultés et pouvoir ensuite en faire un objet de travail et de progression.

Il peut assurer le rôle du modérateur, guider le débat et intervenir au cours des échanges pour identifier les notions en jeu en partant des apports des élèves ; il peut suppléer ponctuellement le(s) modérateur(s)-élève(s) en cas de difficulté ; il intervient si nécessaire pour signaler tout argument non recevable du point de vue des valeurs (il peut choisir d'interrompre le débat si nécessaire).

Déroulement	Rôle de l'enseignant	Rôle de l'élève
Phase de lancement – Oral collectif 10'		
Le texte extrait du livre d'Albert Cohen, <i>Ô, vous, frères humains</i> , Gallimard, 1972, à travers lequel Albert Cohen évoque le souvenir très douloureux du jour anniversaire de ses dix ans, où il a été humilié publiquement par un camelot parce qu'il était juif.	• Enrôle les élèves dans la réflexion. • Questionne • Régule les échanges	• S'engage dans l'activité • Oser prendre la parole
Phase de débat – Oral 15 à 20'		
Les élèves sont regroupés et installés de façon à ce que la communication entre eux soit aisée. Les questions soulevées pourront être : « Quels sentiments l'enfant éprouve-t-il ? Comment essaie-t-il de se donner une contenance ? Parmi les badauds, il y a très vraisemblablement des personnes qui refusent l'antisémitisme et la xénophobie, et qui voudraient prendre la défense de l'enfant. Pourquoi ne le font-elles pas ? Comment pourraient-elles manifester leur désapprobation à l'égard du camelot ? » <i>Extrait d'Enseignement moral et civique cycle 3, Retz, Pierre Hess</i>	• Favorise les échanges • Régule si besoin	• Exprime son point de vue • Échange, écoute, prend en compte le point de vue de l'autre
Phase d'institutionnalisation – Oral collectif 10'		
Co-construction de la trace écrite : Par exemple : • « L'antisémitisme, c'est l'hostilité à l'égard des juifs. La Xénophobie, c'est l'hostilité à l'égard des étrangers. » • Aujourd'hui, l'incitation à la haine (raciale, antisémite, xénophobe) constitue un délit.	• Assure le bon déroulement de cette phase de mise en commun, veille à ce que les élèves soient investis • Fait émerger les points essentiels	Fait des propositions, s'investit dans l'activité
• Lorsqu'on est révolté par des propos, mais qu'on n'est pas capable de le dire, on peut souvent s'en aller en signe de protestation. » <i>Extrait d'Enseignement moral et civique cycle 3, Retz, Pierre Hess</i>		